



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 54 TOUL** atteste que :

Monsieur **Pierre PICHARD**, salarié(e) de l'entreprise **LIP EPINAL ITN**,  
a suivi l'action **CACES® R484 - Ponts roulants et portiques** (catégorie(s) : 1 (Recyclage))  
lors de la session n°**SF-2026-01-02-28**

*Nature de l'action concourant au développement des compétences :*

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Action de formation *                 |
| <input type="checkbox"/>            | Bilan de compétences                  |
| <input type="checkbox"/>            | Action de VAE                         |
| <input type="checkbox"/>            | Action de formation par apprentissage |

Qui s'est déroulée les 30-07-2026 et 31-07-2026 pour une durée de 14 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) \*\*.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: TOUL

Le : 31 juillet 2026

**Thierry MANGIN**, Président Directeur General



\* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.  
\*\* Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.